

## TARIFICATION AU 1er AVRIL 2022

### HONORAIRES\* SUR LES VENTES DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
Moins de 50.000 €	4.166,66 €	5.000 €
De 50.000 à 75.000 €	8,33 %	10,00 %
De 75.001 à 100.000 €	7,50 %	9,00 %
De 100.001 à 120.000 €	6,66 %	8,00 %
De 120.001 à 150.000 €	6,25 %	7,50 %
De 150.001 à 180.000 €	5,83 %	7,00 %
De 180.001 à 200.000 €	5,42 %	6,50 %
De 200.001 à 250.000 €	5,00 %	6,00 %
De 250.001 à 300.000 €	4,58 %	5,50 %
De 300.001 à 500.000 €	4,17 %	5,00 %
Supérieur à 500.001 €	3,33 %	4 %

*Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié. Le pourcentage s'applique sur le prix de vente honoraires compris. Les prix affichés sont nets : hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.*

### HONORAIRES\* SUR LES VENTES DE LOCAUX COMMERCIAUX :

Droit au bail : 10% du prix de vente + 30% du loyer annuel.

Fonds de commerce selon devis.

### HONORAIRES\* DE LOCATION BAUX D'HABITATION OU MIXTES :

loi du 06/07/1989 modifiée le 16/09/2021

	CHARGE BAILLEUR (en TTC)	CHARGE LOCATAIRE (en TTC)
Entremise, négociation	150 €	0 €
Visite, étude dossier, bail	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Avenant au bail	245€	245€

*Les honoraires à charge locataire ne peuvent être supérieurs à ceux du bailleur.*

### HONORAIRES\* DE LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS :

Charge bailleur : 5 % TTC du loyer annuel charges comprises hors taxes.

Charge preneur : 20 % TTC du loyer annuel charges comprises hors taxes.

*\*Il s'agit des montants maximums des prestations assurées (vente, location, gestion)*